



COMPTE-RENDU

AUDIENCE COLLEGIALE DES PERSONNELS AVEC LA DIRECTION

**35 COLLEGUES PRESENTS
LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

**Face à l'ensemble des évolutions que nous
subissons, nous avons besoin de transparence
et d'informations claires**

A la suite de l'AG des Personnels de la DIRCOFI SUD PYRENEES en poste rue Merly à TOULOUSE qui s'est tenue le 12 décembre ,avec le soutien des collègues des autres résidences, et à divers sujets d'interpellation de la direction qui y ont été listés et sur lesquels elles avaient mandat, les représentants et représentantes Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques des personnels se sont rendues à l'audience accordée par le Directeur, accompagnées de 35 collègues de tous les services. D'autres collègues empêchés par des obligations liées à des dernières interventions, ont signifié leur soutien sans réserve à l'initiative.
Celle-ci s'est tenue le lundi 16 décembre, de 14 h à 15 h30. La Direction était représentée par M. BIGNON, AGFiP, Mme STAZZIERI AFiP et Mme GRENADIN, AFiPA.

Au préalable nous avons rappelé les sujets que nous souhaitons aborder à la veille par ailleurs d'une nouvelle grande journée de grève d'action contre la « réforme » des retraites que veut imposer le Gouvernement.

Nous lui avons déclaré regretter qu'aucun Comité technique local n'ait été convoqué depuis le 4 juin dernier (le prochain n'est prévu que le 13 janvier 2020) , alors que dans les autres DIRCOFI des séances ont eu lieu sur de nombreux sujets dans la période.

Nous lui avons également demandé l'interprétation qu'il fait de la mobilisation historique des agents de la DIRCOFI lors de la grève du 5 décembre (près de 49 % de grévistes au total, dont 67 % des chefs de Brigades), plus de 20 points au-dessus des autres directions spécialisées parmi lesquelles les DIRCOFI.

En réponse M. BIGNON nous a indiqué qu'il n'a pas identifié de contexte local particulier par rapport à cette mobilisation et que le mot d'ordre de ce mouvement était axé sur la réforme des retraites ... sujet beaucoup plus sensible donc au sud qu'au nord, mais ce serait dû pour lui à l'effet « gilets-jaunes » (sic).

Climat dans le contrôle fiscal

M. BIGNON a réaffirmé qu'il n'y a pas de climat anxiogène dans les brigades et continue à penser que la garantie fiscale n'est absolument pas chronophage. Tout juste accepte-t-il à concéder qu'il peut y avoir ici ou là de l'inquiétude, mais qu'elle serait non fondée.

Il est vrai que par les temps qui courent, les fonctionnaires en général et les agents de la DGFIP en particulier ne sont pas dans l'œil du cyclone en matière de « réformes » !

Par ailleurs, il a indiqué qu'il « faut arrêter de se prendre la tête avec les objectifs bûchettes », pour privilégier le « qualitatif »

Enfin, il a justifié sa non-réponse à notre demande de soutien écrit aux agents suite au propos du Président de la République lors du forum de BPI France sur la « douille » des vérificateurs, en indiquant qu'il avait apporté ce soutien verbalement lors de ses visites de brigades, mais qu'il n'en a pas fait sur Toulouse dans la période.

NOTE CF du 29.11.2019 sur le décompte du rendu des dossiers en cas de saisine de commissions

Pour la Direction il n'y a pas de sujet. Les chefs de brigade auraient eu comme directive de signaler à leurs vérificateurs dès la parution de la note que rien ne changeait pour 2019 (il y a quand même une double comptabilisation au niveau de la statistique) et que pour 2020, même s'il n'y a pas encore de visibilité, une diminution de l'objectif sera demandée à hauteur d'une soixantaine de dossiers, ce qui représenterait une moyenne des dossiers en attente de commissions en fin d'année (pour les 17 brigades).

Reste à savoir comment cette diminution si elle est acceptée par le DG sera prise en compte brigade par brigade et également individuellement, à l'intérieur de chaque brigade.

EMPLOIS-GESTION DES AGENTS

EMPLOIS : encore un mauvais coup porté à la « sanctuarisation » du contrôle fiscal !

Pour répondre à notre questionnement sur ce point, Le Directeur nous a indiqué que les 2 postes de B supprimés au 1.09.2020 seront localisés l'un sur les brigades de Toulouse et le second sur celles de NIMES, par non-remplacement de 2 départs en retraite.

Il nous a indiqué qu'ensuite les suppressions les années suivantes ne porteront plus sur les C ou les B mais sur des emplois d'inspecteurs, par suppression de postes de vérificateurs.

Par ailleurs, il a demandé à l'administration centrale la désimplantation de 3 postes de vérificateurs sur Toulouse, pour les réaffecter en Direction (ils seront localisés là où il y a déjà des détachements en cours).

Enfin, il a refusé de donner des engagements sur le maintien dans le temps des emplois actuels à la BEP (mais « il n'y a pas de plan caché »), en indiquant toutefois qu'elle a toute sa place pour la production et l'enrichissement des 3909.

REGLES DE GESTION : AFFECTATIONS LOCALES A PARTIR DU 1.09.2020

Au plan national, tous les agents ont été réaffectés sur leur résidence d'affectation nationale, sans précision du poste occupé. Au plan local, ils seront tous régularisés sur leur service d'affectation actuel au 1.09.2020 sauf demande de changement d'affectation.

M. BIGNON a rappelé que dans le cadre des nouvelles règles le mouvement interne (agents déjà à la DIRCOFI) passera avant le mouvement externe (ceux qui arrivent), avec éventuellement diverses priorités.

Nous lui avons demandé des engagements forts sur la règle de l'ancienneté et l'information sur les mouvements à donner aux organisations syndicales avec la suppression des CAP locales, pour plus de transparence. Il a répondu par l'affirmative, être prêt au dialogue sur ces mouvements locaux, dont acte.

PROGRAMMATION MRV

Le directeur a rappelé qu'il a fait le choix de retenir parmi les expérimentations proposées au plan national, celle qui consiste à examiner des listes MRV directement dans les brigades, c'est cela qui est en cours d'expérimentation actuellement dans les BIV à Nîmes.

Selon lui les résultats sont probants, les résultats sur le portefeuille gardois ne dégradent pas les résultats.

Plus généralement, il y a nécessité pour M. BIGNON d'une montée en puissance de la MRV, les résultats globaux sur les premières listes n'étaient pas à la hauteur de ce qui était attendu, mais avec les listes suivantes la situation s'améliore ...

Enfin, il a indiqué qu'une montée en puissance sur « l'événementiel » était attendue des PCE, sans indiquer précisément ce que recouvre cette expression.

Les suppressions d'emplois impactant durement les services des DRFIP et DDFIP contribuant à la programmation ne sont pas son problème. Selon les OS, on ne peut nier que ces suppressions d'emplois impactent lourdement tous les services y compris ceux du contrôle fiscal et qu'il faut en tenir compte dans la réflexion sur la programmation et sur l'organisation du contrôle fiscal. A ce titre il a été rappelé que l'aspect défaillant de l'organisation et du pilotage du contrôle fiscal a été pointé du doigt récemment par la Cour des Comptes.

REMUNERATIONS

Nous lui avons rappelé qu'en matière de rémunération, le contentieux est lourd, notamment par l'absence de revalorisation des carrières C, B et A après la fusion globale DGI-DGCP de 2008 et contrairement à toutes les catégories A+

Alors que bon nombre d'organismes d'études estiment que les salaires ont augmentés de 42 % dans le secteur privé depuis 2000, le point d'indice dans la Fonction Publique a décroché de près de 20 points par rapport à l'inflation « officielle » ! Et ce n'est pas le transfert primes-point, qui rabote les effets pécuniaires de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), qui améliore les choses ...

M. BIGNON s'est dit conscient de ces difficultés en matière de pouvoir d'achat et nous a indiqué faire remonter ces revendications en matière de pouvoir d'achat, régulièrement à l'Administration Centrale.

AMENAGEMENT DES HORAIRES PENDANT LA PERIODE DE GREVE

Nous avons demandé qu'à l'instar d'autres directions, les horaires des agents de notre DIRCOFI soient aménagés dans le contexte actuel notamment de grève des transports.

Madame GRENADIN a rappelé le dispositif mis en place pour lequel « *l'ensemble des cadres de la DIRCOFI a été informé* » :

« Le dispositif mis en place suite à la conférence téléphonique du 02 décembre 2019 est reconduit jusqu'à la fin des difficultés de transport.

Pour mémoire, je vous invite à informer vos agents des mesures envisagées s'ils ne font pas grève, à savoir :

- des facilités horaires seront accordés aux agents se rendant sur le lieu de travail mais avec retard du fait des difficultés de transports ;*
- les agents sédentaires bénéficiant d'un portable et d'accès VPN (chefs de service, télétravailleurs) ont la possibilité, avec l'accord de leur chef de service, de télétravailler.*

Dans les autres cas, il devront déposer une journée de congé (congé annuel, journée ARTT,...) »